

Sommaire

Edito	p1
Agorha conforme ONP	
La mise en service d'Agorha conforme ONP.....	p1
Premier bilan de l'utilisation d'Agorha-ONP et de l'assistance aux utilisateurs.....	p 2
Agorha primes	
Présentation du module Agorha primes.....	p2
Les primes dans Agorha-ONP.....	p 2
Mise en service et accompagnement des utilisateurs.....	p3
Déploiement ONP	
Les tests de reprise des données.....	p1
Accompagnement du changement	
Les formations de l'encadrement de la SDMEC.....	p4
Les formations pour les gestionnaires de proximité.....	p4

Edito

Comme annoncé dans le numéro 1 d'avril 2013 de la Lettre d'Agorha ONP, le nouveau système d'information ressources humaines (SIRH) du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, Agorha conforme ONP, a été mis en service le 8 juillet dernier. C'est une étape importante qui vient d'être atteinte pour la gestion administrative des agents du ministère, qui va désormais s'appuyer sur un SIRH modernisé et plus fiable. C'est également une condition majeure de la poursuite des opérations de raccordement avec l'opérateur national de paye qui est remplie.

Une nouvelle version d'Agorha conforme ONP a été mise en service le 22 avril. Les informations détaillées relatives à cette mise en service sont disponibles « A la Une » du portail Agorha gestionnaire : <http://gestion.agorha.agriculture.gouv.fr>.

Le présent numéro de la Lettre consacre également, pour la première fois, une rubrique à Agorha primes, qui fait l'objet d'une refonte majeure par rapport à Epicea.

La phase des tests de reprise des données, première étape du déploiement ONP, se poursuit et un point d'actualité vous est présenté.

De même, vous trouverez en fin de ce numéro les principales actions d'accompagnement du changement en cours.

Enfin, il convient de signaler un changement dans les équipes du projet Agorha-ONP, avec le départ, au 1er mai 2013, d'Anne-Marie Mathérat, chef de la mission Agorha-ONP et d'Olivier Forner, chef de la mission du SIRH, qui sont remplacés par Corinne Quod à la tête des deux missions.

La directrice du projet agorha-onp

Agorha conforme ONP

Vie du projet

• La mise en service d'Agorha conforme ONP

Comme annoncé dans le précédent numéro de la

Lettre (n°1 avril 2013), le nouveau système d'information ressources humaines (SIRH) du MAAF, Agorha conforme ONP a été mis en service le 8 avril dernier et les applications Epicea gestion administrative (GA) et Agorha GA ont été fermées.

Page 1

Seules trois modules restent temporairement ouverts sur Epicea : formation continue, mobilité et notation.

Le périmètre de cette première mise en service d'Agorha conforme ONP portait sur l'ensemble des 315 procédures nécessaires à la gestion administrative et à la paye des agents du ministère, mais seules 144 procédures, incluant les 56 procédures identifiées comme prioritaires par la sous-direction mobilité, emplois, carrières, sont utilisables dans l'immédiat par les gestionnaires.

Une nouvelle mise en service d'Agorha conforme ONP a eu lieu le 22 avril. Elle apporte un certain nombre de correctifs d'anomalies et inclut la gestion du supplément familial de traitement (SFT).

Ce processus de mise en service à intervalles rapprochés de nouvelles versions de l'application permettra de compléter rapidement le périmètre des procédures utilisables par les gestionnaires.

Consultez la liste des procédures utilisables par les gestionnaires sur <http://gestion.agorha.agriculture.gouv.fr>.

• Premier bilan de l'utilisation d'Agorha-ONP et de l'assistance aux utilisateurs

A l'issue d'une semaine d'utilisation du nouveau

Agorha primes

Vie du projet

• Présentation du module Agorha primes

Module à part du SIRH Agorha conforme ONP proprement dit, le module Agorha primes représente une vraie refonte par rapport à l'ancien module primes d'Epicea. Il se décompose en sept parties (hors gestion administrative) :

A l'usage des gestionnaires de corps :

- Gestion des éléments spécifiques : permet de renseigner des informations propres à chaque agent (modulation, logement pour nécessité absolue de service, montants de base primes pour les agents en PNA, fonctions au sens des primes d'administration centrale, maintien des primes aux agents en CLM et CLD, ...) mais aussi des montants de prime pour les primes

SIRH Agorha conforme ONP par les gestionnaires, 1839 demandes ont été créées, dont plus de 800 étaient clôturées (à l'état 41).

Les principaux types de demande sont les congés maladie initial (764 créés et 211 clôturés) et le temps partiel renouvellement (221 créés et 127 clôturés), procédures utilisées par les gestionnaires de proximité aussi bien que par les gestionnaires de corps.

La sollicitation de l'assistance utilisateur, qui a été renforcée pour cette mise en service, n'a pas excédé le niveau attendu : durant la première semaine d'utilisation d'Agorha conforme ONP, 226 demandes d'assistance sont parvenues au bureau du pilote national de la paye, qui a repris à compter du 8 avril l'ensemble de l'assistance utilisateur sur le SIRH, que ce soit pour les gestionnaires de proximité ou pour les gestionnaires de corps.

A la fin de la semaine, le nombre de demandes résolues était de 141. Par ailleurs, 39 fiches d'anomalies ont été transmises à la maîtrise d'oeuvre d'Agorha, 8 demandes d'évolution de référentiels sont à faire et 2 demandes d'évolution du SIRH ont été adressées à la mission du SIRH.

à recueil,

- Gestion des éléments de rémunération de type heures supplémentaires, indemnités, retenue et sujétion. Ces informations sont également nécessaires à l'ONP pour le paiement de ces indemnités.

A l'usage du bureau du pilote national de la paye (BPNP) :

- Référentiel des primes : permet le paramétrage des primes (corps bénéficiaires, montants de base, ...),
- Liquidation et Suivi : permettent les contrôles lors de la constitution du fichier envoyé à la DDFiP 92,
- Recueil de propositions – Recueil général : permet l'initialisation, le contrôle et la clôture de la campagne de modulation des primes.

A l'usage des gestionnaires « primes » en services déconcentrés :

- Recueil de propositions - Recueil local : permet la saisie des propositions de modulations pour les primes des agents par les gestionnaires de proximité « primes ».

• Les primes dans Agorha conforme ONP

La refonte des fonctionnalités d'Agorha conforme ONP concernant les primes est également importante. L'identification préalable « primes à recueil – primes forfaitaires automatisées » a disparu, l'étape de pré-instruction n'existe plus et les écrans ont été réorganisés en onglets.

Comme dans tout Agorha, les éditions déclenchent l'ouverture d'un onglet contenant le document au format PDF.

• Mise en service et accompagnement des utilisateurs

Entraînant des changements importants dans les processus de gestion des primes, Agorha primes et les modules correspondants d'Agorha conforme ONP seront mis progressivement en service auprès des utilisateurs.

Ces mises en service seront accompagnées par

- des présentations du module aux gestionnaires de corps par le BPNP,
- des formations organisées par le bureau de la formation continue et du développement des compétences pour les gestionnaires de corps également,
- un dispositif de formation pour les gestionnaires de proximité « primes » et la mise à disposition d'un module d'e-formation à l'utilisation du module « Recueil de propositions-Recueil local ».

Déploiement ONP

Vie du projet

• Les tests de reprise des données

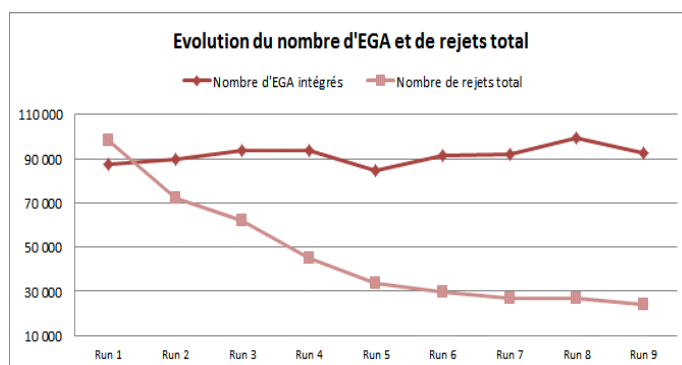
Les tests de reprise des données, qui ont démarré à la mi février dernier, se poursuivent selon un rythme hebdomadaire.

Pour mémoire, ces tests ont pour objet de s'assurer que les données des dossiers agent envoyées par le MAAF pour initialiser la base des agents du SI paye de l'ONP sont intégralement et exactement repris par ce dernier. Ils sont effectués sur l'échantillon des 3400 dossiers des agents retenus pour la première étape des comparaisons de paye (paye sur échantillon).

Après les baisses importantes du nombre de rejets constatées à la suite des corrections de masse apportées lors des six premiers tirs, on assiste à une relative stabilisation du nombre de rejets aux environs de 25 000.

Même si ce constat est à nuancer au regard de l'analyse fine du contenu des fichiers transmis, qui montre une réelle amélioration sur certains critères, il conduit à mettre en place un plan d'action conjoint renforcé entre le MAAF et l'ONP pour faire diminuer rapidement le nombre de rejets et permettre une

augmentation significative du nombre de dossiers intégrés dans le SI paye et pouvant faire l'objet d'un calcul de paye.



• Les formations de l'encadrement de la SDMEC

Compte tenu du changement induit par l'ONP non seulement pour les gestionnaires de corps de la sous-direction mobilité, emplois, carrières (SDMEC), mais également pour leurs responsables hiérarchiques, le ministère a inclus dans le plan de formation mis en place en vue de son raccordement à l'ONP un volet formation au management et à l'accompagnement du changement pour l'encadrement de la SDMEC (sous-directeur, adjoints du sous-directeur, chefs de bureau et adjoints).

Ces formations ont pour objet de doter les responsables concernés d'outils et de méthodes pour faciliter l'appropriation du changement par les gestionnaires des bureaux de gestion.

La formation au management proprement dite, d'une durée de quatre jours et demi au total, s'est déroulée début 2013 et a donné lieu à des évaluations positives de la part des stagiaires.

Les formations à l'accompagnement du changement, animées par l'école supérieure des sciences économiques et commerciales (ESSEC), débutent le 22 avril par une séance plénière réunissant l'ensemble des stagiaires et se poursuit par une série d'ateliers de deux heures traitant de sujets particuliers choisis par les stagiaires. Ces ateliers, au nombre de quatre par stagiaire, se dérouleront

jusqu'à la mi juin.

• Les formations à Agorha pour les gestionnaires de proximité

Le calendrier des formations pour les gestionnaires de proximité est en cours de mise en place. Dans toutes les régions, des formations seront organisées par les délégués régionaux à la formation continue (DRFC) principalement au mois de mai. Une information sera faite auprès des agents concernés. En tout état de cause, les gestionnaires de proximité peuvent prendre contact avec les DRFC ou les formateurs internes RH de leur région pour tout besoin d'information.

La durée moyenne de ces formations est de deux jours, en considérant qu'elle sera adaptée région par région aux besoins des gestionnaires de proximité. Une nouvelle version de la base école est mise en service qui évoluera en fonction de la mise en production des nouvelles versions d'Agorha conforme ONP.

Le 4 pages spécial GP est diffusé au cours de la semaine du 22 avril. Il sera mis en ligne sur le portail Agorha gestionnaire : <http://gestion.agorha.agriculture.gouv.fr>, sur l'Intranet du MAAF (RH-Agorha) et sur le site internet de la formation continue du MAAF : www.formco.agriculture.gouv.fr

Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
Secrétariat général – Service des ressources humaines
78 rue de Varenne – 75349 Paris 07SP

Directeur de la publication : Philippe Mérillon – Coordinatrice de la rédaction : Anne-Marie Mathérat